

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 9 DÉCEMBRE 1869.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX DE POÉSIE.

L'Académie n'avait pas donné de sujet pour le concours de poésie de 1869. Le sujet était au choix des concurrents.

Le prix a été décerné à la pièce de vers inscrite sous le n° 55, portant pour titre : *Séméia*, et pour épigraphe :

Sola sub nocte.....

(Virgile.)

dont l'auteur est M. Édouard GRENIER.

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné deux prix de *deux mille cinq cents francs* chacun :

1° A M. Jules GIRARD, maître de conférences à l'École normale supérieure, pour l'ouvrage intitulé : *le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, etc.*, 1 vol. in-8°;

2° A M. P.-J. STAHL (Hetzl), pour l'ouvrage intitulé : *Morale familière, etc.*, 1 vol. in-8°;

Six prix de *deux mille francs* chacun :

1° A M. Th.-H. MARTIN, pour l'ouvrage intitulé : *Galilée, les Droits de la science, etc.*, 1 vol. in-12;

2° A M. FERRAZ, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon, pour l'ouvrage intitulé : *la Philosophie du devoir, ou Principes fondamentaux de la morale*, 1 vol. in-8°;

3° A M. François LENORMANT, sous-bibliothécaire de l'Institut, pour l'ouvrage intitulé : *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, 2 vol. in-12;

4° A M^{me} DE WITT, née GUIZOT, pour l'ouvrage intitulé : *Scènes d'histoire et de famille*, 2 vol. in-12;

5° A M^{me} CARRAUD, pour le livre intitulé : *les Veillées de maître Patrigeon, entretiens familiers, etc.*, 1 vol. in-12;

6° A M. le comte Anatole DE SÉGUR, pour le poème tragique intitulé : *Sainte Cécile*, 1 vol. in-12.

PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservent, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages. L'ouvrage en possession du prix, l'*Histoire de France depuis les origines jusqu'au règne de Louis XV*, 6 vol. in-8°, n'ayant pas été dépassé par un autre ouvrage récent;

Le premier prix de la fondation GOBERT est et demeure décerné à M. DARESTE, doyen de la Faculté des lettres à Lyon.

L'Académie a décerné le second prix de la même fondation à M. NETTEMENT, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la conquête d'Alger, etc.*, 1 vol. in-12.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. BORDIN, pour l'encouragement de la haute littérature, a été décerné, cette année, à M. CHASSANG, maître de conférences à l'École normale supérieure, pour son ouvrage intitulé : *le Spiritualisme et l'Idéal dans la poésie des Grecs*, 1 vol. in-8°.

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par feu M. LAMBERT serait attribuée cette année à M. François COPPÉE, auteur d'une œuvre de théâtre intitulée : *le Passant*.

PRIX

FONDÉ PAR FEU M. ACHILLE-EDMOND HALPHEN.

Le prix triennal de *quinze cents francs* provenant de la fondation faite par feu M. Ach.-Edm. HALPHEN, pour l'auteur de l'ouvrage que, selon les termes du testament, l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral, est attribué cette année à M. PERRENS, professeur de rhétorique au lycée Bonaparte, pour son ouvrage intitulé : *les Mariages espagnols sous le règne du roi Henri IV*, 2 vol. in-8.
